



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 31 MARS 2022

OBJET :

**Convention entre l'EPTB
Seine Grands Lacs, la
Métropole du Grand
Paris et l'OCDE pour la
réalisation d'une étude
relative aux risques
d'étiage à l'échelle du
Bassin**

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice 31

Présents à la
Séance 17

Représentés
par mandat 6

Absents 8

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt et un mars, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François VAUGLIN

En téléconférence :

*Vincent BEDU,
Sylvain BERRIOS,
Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,
Valérie MONTANDON,*

Au titre du Conseil de Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

*David ALPHAND,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÉS,*

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Patrick OLLIER, (Ne Participe Pas au Vote)
Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Pierre ABEL,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Josiane FISCHER donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'eau est un enjeu écologique et économique pour le territoire. Cependant le dérèglement climatique est responsable d'épisodes de sécheresse plus intenses et plus longs, amplifiant l'imprévisibilité de la disponibilité de la ressource en eau.

Les travaux de l'OCDE révèlent que les villes sont de plus en plus confrontées à des pénuries d'eau - en Europe une augmentation des épisodes de sécheresse de 20% entre 1976 et 2006 pour un coût de 100 milliards d'euros ; d'importants épisodes de sécheresse et incendies ravageurs en Australie au cours des dernières années...

L'EPTB Seine Grands Lacs en partenariat avec la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris a souhaité contribuer à une étude menée par l'OCDE visant à mieux connaître les impacts socio-économiques et les effets combinatoires de la raréfaction de la ressource en eau, du risque d'étiage à l'échelle du bassin versant de la Seine et à identifier les leviers de résilience à activer.

Cette étude aura pour objectifs :

- d'évaluer les impacts socio-économiques d'une pénurie en eau à l'échelle de l'agglomération, dans une perspective de moyen et long terme (à l'horizon 2030, 2050 et 2100) ;
- d'anticiper les effets domino d'un étiage sévère ;
- d'examiner les mesures en place en matière d'usage ;
- de proposer et de promouvoir des mesures d'amélioration de la résilience face à la raréfaction de la ressource en eau.

Une convention entre les différentes Parties a été établie. Elle définit les modalités d'attribution de la contribution financière accordée par la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et l'EPTB Seine Grands Lacs et détermine les conditions de sa mise en œuvre.

Le montant total de ce projet est de 193 259€ HT pour une période de 18 mois. Le plan de financement du projet est le suivant :

	<i>Taux de participation au montant total du projet</i>
Ville de Paris	[35%]
Métropole du Grand Paris	[35%]
EPTB Seine Grands Lacs	[30%]

Compte tenu de l'expertise de l'OCDE et de l'intérêt que présente le projet pour l'EPTB, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention entre l'EPTB Seine Grands Lacs, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) en partenariat avec la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.

Article 2 : **DIT** que les dépenses correspondantes sont prévues au PPI (opération HYDRO D) et seront imputées sur le budget 2022 du Syndicat mixte - section d'investissement, compte 2031.

Article 3 : **AUTORISE** M. le Président à signer au nom de l'EPTB Seine Grands Lacs ladite convention ci-annexée.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris